

DEFINITION

Aménagement et entretien des espaces verts et des décors végétaux, d'intérieur ou d'extérieur.

CRITERES	DESCRIPTION SUCCINCTE	DESCRIPTION DETAILLEE
Contenu de l'activité	Travaux spécifiques du métier	Prépare les sols et réalise des plantations
		Entretien les massifs extérieurs, ou décors d'intérieur
		Souffle les feuilles
		Désherbe manuellement
		Entretien les gazons
		Taille les arbres (branches accessibles)
		Taille les arbres fruitiers (branches accessibles)
Responsabilité dans l'organisation du travail	Reçoit des directives précises	Se conforme aux directives du chef d'équipe dans la réalisation de son travail
	Responsable de la bonne réalisation des travaux Transmission occasionnelle de l'expérience	Rend compte quotidiennement de la bonne réalisation des travaux au chef d'équipe
Autonomie	Autonome dans la réalisation de son travail	
Initiative		Respecte les mesures collectives de prévention mises en place
		Porte impérativement ses équipements de protection individuelle (E.P.I.)
		Informe immédiatement son chef d'équipe de tout accident, même léger, survenu sur le lieu du travail (ou au cours du trajet) Sécurise le chantier et son environnement
Technicité	Utilisation du matériel spécialisé	Prend soin de ses outils et matériels
		Utilise des outils de travaux manuels (rateau, pelle, binette, etc.)
		Utilise des engins de tonte (tondeuse, taille-haie, débroussailluse, etc.)
		Peut être amené à utiliser une perche élagueuse et/ou une tronçonneuse Maîtrise la technique d'affutage des outils
Compétences par formation ou expérience	Expérience acquise au niveau inférieur	
	Emploi correspondant à la maîtrise par le salarié de l'ensemble des compétences décrites dans le référentiel professionnel du BEPA aménagements paysagers. Ces compétences sont susceptibles d'être acquises après 1 an d'expérience professionnelle probante dans l'emploi concerné.	

Nom du salarié :

Prénom du salarié :

Date :

Signature :

Observations :